

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le 18 octobre 2010, à 17h00, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CV-2010-0994 Modification de la résolution CV-2004-0024 - Création du Bureau de l'ombudsman - OB2010-001 (CT-OB2010-001) — (Ra-1559)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu de modifier la résolution CV-2004-0024, adoptée par le conseil de la ville le 19 janvier 2004, afin de remplacer les articles 4, 7, 17 et 38 par les suivants :

« 4. Le Bureau de l'ombudsman est composé en nombre égal d'hommes et de femmes, d'au plus dix membres appelés commissaires. »;

« 7. La durée du mandat des commissaires est de trois ans. »;

« 17. Malgré l'article 16, une allocation annuelle de dépenses de 1 000 \$ est versée à chaque commissaire, en deux versements égaux. Dans le cas du président, cette allocation est de 2 000 \$. Le premier versement se fait au plus tard le 1^{er} mai et le deuxième, au plus tard le 1^{er} novembre. »;

« 38. Chaque année, au plus tard le 1^{er} avril, le président du Bureau de l'ombudsman dépose, au conseil de la ville, un rapport portant sur l'accomplissement de ses fonctions. Il peut également, en tout temps, faire un rapport sur des situations qu'il croit d'intérêt pour le conseil de la ville. Ces rapports sont publics après leur dépôt au conseil. ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

(Signé) Jean-Marie Laliberté
Président

(Signé) Sylvain Ouellet
Greffier